



## MAÎTRISER SON DÉCLIN, UN DÉFI MAJEUR POUR LA FILIÈRE NUCLÉAIRE

Par Yves Marignac, directeur de Wise-Paris

**L**a loi relative à la transition énergétique marque, au-delà des avancées bien réelles sur la gouvernance nucléaire contenues dans son titre VI, un tournant majeur pour la gestion de cette filière industrielle et de ses risques. L'objectif de réduction de la part du nucléaire à 50 % de la production électrique est certes contesté par certains, et le délai de 2025 fixé par la loi fait l'objet de nombreux doutes. Mais une nouvelle orientation politique, visant à réduire la dépendance de la France au nucléaire, est durablement prise.

Celle-ci a deux conséquences majeures. La première est qu'elle rompt radicalement avec la culture dans laquelle s'est progressivement enfermée l'industrie nucléaire française : une sorte de certitude de croissance infinie. La filière semble même tellement incapable d'envisager son déclin (encore moins de penser sa fin) qu'elle a parfois justifié la construction de nouveaux réacteurs, comme l'EPR de Flamanville, comme étant indispensable au maintien des compétences nécessaires au démantèlement ou à la gestion des déchets.

Il lui faut donc désormais apprendre à répondre à la responsabilité première des exploitants en matière de sûreté et de gestion des déchets dans le contexte d'une décroissance. Cette situation n'est pas sans risque. L'ingénieur général des Mines Pierre Boisson avait un jour rappelé que comme en montagne, où c'est souvent en descente qu'arrivent les accidents, cette phase de déclin est propice à une perte de maîtrise.

L'industrie aborde cette perspective en situation de crise, ce qui n'est pas un hasard. D'une part, la transition énergétique, en s'appuyant sur la maîtrise de la demande et sur les énergies renouvelables, souligne que ces options sont aujourd'hui plus attractives – une évolution dont le refus est au cœur des difficultés stratégiques du nucléaire français<sup>1</sup>. D'autre part, c'est aussi parce que ses installations existantes vieillissent, et que sa capacité à les maintenir en exploitation ou à les remplacer est en cause, que voir son rôle se réduire fait sens<sup>2</sup>.

Quel que soit le sentiment des uns et des autres face à ces constats, la même réalité s'impose. La filière nucléaire française se projette aujourd'hui dans des programmes de maintenance et d'investissement sans précédent alors même qu'elle connaît des difficultés techniques, industrielles et financières également sans précédent. L'extrême vigilance qu'impose cette « situation préoccupante », selon les termes de l'ASN, est d'autant plus essentielle dans ce contexte de déclin.

Mais la gouvernance nucléaire doit aller plus loin, et c'est la seconde conséquence du tournant impulsé par la loi. Car ce changement de perspective confère à certaines questions, sans qu'elles soient véritablement nouvelles, un caractère plus légitime ou plus pressant.

Un premier exemple vient avec la question de la fermeture des réacteurs. Puisque celle-ci doit être calée sur un rythme de réduction, il ne s'agit plus seulement

d'exploiter chaque réacteur jusqu'à ce qu'il soit déclaré inapte. Des priorités de fermeture devront être envisagées, sans doute sous l'angle d'un compromis entre rentabilité et sûreté. Dès lors, la question d'un ordre de mérite des réacteurs du point de vue de la sûreté – dont les travaux du Débat national sur la transition énergétique avaient fait émerger dès 2013 la demande – va irrémédiablement se poser.

Une autre question pourrait devenir urgente. Les réacteurs réutilisant le plutonium sous forme de MOX sont parmi les plus anciens du parc d'EDF. Les stocks de plutonium séparé, supérieurs à 60 tonnes, ont désormais de grandes chances de ne pas être épuisés avant leur fermeture. Des réflexions devraient donc être rapidement engagées sur les solutions alternatives pour l'immobilisation de ce plutonium. Plus largement, les difficultés à venir de l'usine de La Hague, dont la corrosion des évaporateurs pourrait n'être que la première étape, et la saturation des capacités d'entreposage en piscine du combustible irradié remettent fortement en question la stratégie de retraitement.

Il ne faut pas craindre de dire que la filière nucléaire, des exploitants jusqu'à l'expert public et au régulateur, a souvent réservé jusqu'ici un refus dogmatique à l'examen de ce type de question, dont s'emparait au contraire spontanément la société civile. C'est aussi à cette ouverture d'esprit plus que jamais indispensable que la loi nous oblige désormais. ♦

1. Wise-Paris, *Nucléaire français : l'impasse industrielle*, juin 2015.

2. Wise-Paris, *L'échéance des 40 ans pour le parc nucléaire français*, février 2014.